Hes·so
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences Western Switzerland

Master of arts HES-SO en arts visuels
EDHEA, Sierre / ECAL, Lausanne / HEAD, Genève

DESCRIPTIF DE MODULE

Année académique : 2023 - 2024

Domaine	Arts visuels
Filière	Master Arts visuels (toutes orientations)
Titre du module	**Master Symposium HES-SO 1**
Type de module	Module tronc commun HES-SO – Module obligatoire*
Code	MS 11.12
Type de formation	Master
Crédits ECTS	6 ECTS
Semestre	Semestre M2
Lieu	Voir programme du semestre
Prérequis	aucun
Langues principales	Français / Anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Le Master Symposium HES-SO favorise les échanges entre les étudiant-e-x-s des cinq orientations du Master en arts visuels de la HES-SO. Il invite au partage de compétences, à la confrontation des méthodes de recherche et des pratiques artistiques autour de thématiques communes. L'étudiant-e-x doit ainsi : - échanger activement avec des partenaires de discussion ayant des bases intellectuelles et théoriques communes, - être capable de mener une discussion pertinente et de réagir précisément à des situations impromptues, - être apte à soutenir une position lors de débats, - pouvoir présenter et développer un point de vue singulier, savoir se positionner mais également relativiser sa propre opinion, prendre en compte différents systèmes de références face à des thèmes de réflexions donnés, - approcher des champs de compétences nouveaux, acquérir des connaissances et des savoir-être dans un contexte de travail précis.
Contenu et formes d'enseignement	Le Master-symposium HES-SO a lieu chaque semestre dans une des écoles du Master arts visuels de la HES-SO, en alternance entre ECAL, EDHEA et HEAD. L'école d'accueil a la tâche de construire un projet de travail en commun. Elle propose un objet d'études et des modalités de travail. Les étudiants-e-s assistent aux conférences, tables rondes, séminaires ou ateliers proposés. Le Master Symposium favorise les rencontres, les échanges et les futures collaborations entre les étudiant-e-x-s aussi bien qu'entre les institutions.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est sollicité-e-x par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : Si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignant-e-x-s	Voir programme du semestre.
Responsable-s du module	Federica Martini, Marianne Guarino Huet, Olivier Desvoignes, Krzysztof Kosciuczuk et Clovis Maillet.
Descriptif validé le	29.06.2023
Par	Aurélie Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement à la HEAD - Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.